

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE VOURLES

<p><b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23</p> <p><b>Ont voté :</b> Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil dix, le huit avril à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le premier avril, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p><b>Étaient présents :</b> Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Jean Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie-Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT.</p> <p><b>Absents :</b> Michel REGNIER, Cécile MATHAUD. <b>Excusés :</b> Michel REGNIER, Cécile MATHAUD. <b>Pouvoirs :</b> Michel REGNIER donne pouvoir à Catherine STARON, Cécile MATHAUD donne pouvoir à Pascale HAUK.</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Elisabeth MESNIER.</p>
--	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°2010-027**

**SEANCE DU 8 AVRIL 2010**

\*\*\*

**OBJET : Adoption budget primitif 2010**  
**Budget communal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2,  
Vu la délibération n°2010-023 en date du 8 avril 2010 adoptant le compte administratif 2009, et la délibération n°2010-024 en date du 8 avril 2010 adoptant le compte de gestion 2009,  
Vu la délibération n°2010-025 en date du 8 avril 2010 décidant de l'affectation du résultat 2009,  
Vu la délibération n° 2010-026 en date du 8 avril 2010 fixant les taux communaux des impositions locales pour l'exercice 2010,

Madame Catherine STARON, adjointe aux finances, expose le contenu du budget communal de l'exercice 2010 en précisant les principales orientations,

Au vu de cet exposé, Monsieur le Maire propose l'adoption du budget primitif communal pour l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif communal de l'exercice 2010 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	3 065 241,00 €	4 069 461,21 €
Recettes	3 065 241,00 €	4 069 461,21 €

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication  
Le

Le Maire,  
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,  
Mois, an et heure que susdits  
et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
S. FAGES